

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 7 JUIN 2010, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 18 H**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait  
La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A.  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.  
La conseillère Ruth Kovac, B.A.  
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI  
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général  
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

100601

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER DE NOUVEAU LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2217-MM-P1 À ÊTRE INTITULÉ « RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 2217 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN D'ABROGER LES LIMITES ACTUELLES DE LA ZONE « CC-2 » ET DE MODIFIER LES LIMITES ACTUELLES DES ZONES « CC-3 » ET « PM-25 » AFIN DE CRÉER LES NOUVELLES ZONES SUIVANTES : « RU\*-64 », « RU\*-65 », « RU\*-66 », « RU-67 », « RU-68 », « RU-69 », « RM\*-62 », « HM-6 », « PM-37 », « PM-38 » ET « PM-39 », AINSI QUE POUR REMPLACER LA GRILLES DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE « RM-43 » »**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le premier projet de règlement de zonage 2217-MM-P1 à être intitulé : « Règlement pour amender le règlement de zonage N<sup>o</sup> 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc afin d'abroger les limites actuelles de la zone « CC-2 » et de modifier les limites actuelles des zones « CC-3 » et « PM-25 » afin de créer les nouvelles zones suivantes : « RU\*-64 », « RU\*-65 », « RU\*-66 », « RU-67 », « RU-68 », « RU-69 », « RM\*-62 », « HM-6 », « PM-37 », « PM-38 » et « PM-39 », ainsi que pour remplacer la grilles des usages et normes de la Zone « RM-43 » » soit et il est, par les présentes, adopté. »

ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ DES VOTES AVEC LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI ENREGISTRANT SA DISSIDENCE

100602

**ADOPTION DU PLAN CADASTRAL, SOUS LE NUMÉRO DE MINUTE 11358  
PRÉPARÉ PAR DANIEL LACROIX, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE  
(REDÉVELOPPEMENT DU MAIL CAVENDISH)**

---

ATTENDU que Daniel Lacroix a soumis une copie d'un plan cadastral que le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc souhaite accepter;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil approuve le Plan cadastral numéro 11358, daté du 6 janvier 2010 et préparé par Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre;

QUE le greffier soit et il est, par les présentes, autorisé à signer ledit plan au nom de la Ville pour l'approbation finale par le Ministère provincial des Ressources naturelles et de la Faune. »

ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ DES VOTES AVEC LES CONSEILLERS ALLAN J. LEVINE ET STEVEN ERDELYI ENREGISTRANT LEUR DISSIDENCE

100603

**APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**À ENVIRON 18 H 15, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA  
SÉANCE ÉTAIT AJOURNÉE.**

---

ANTHONY HOUSEFATHER  
MAIRE

---

JONATHAN SHECTER

DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES  
ET GREFFIER